



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 75

NORTEL

Déclaration de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 8 décembre 2010

LE SÉNAT

Le mercredi 8 décembre 2010

NORTEL

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le moins que l'on puisse dire, c'est que le monde a été ébranlé d'apprendre en 2008, par la bouche des responsables de Nortel, que la société s'était placée sous la loi de la protection de la faillite. Cette annonce a soulevé de l'incertitude dans l'ensemble de l'économie canadienne et du milieu politique. A mesure que l'information circulait, il est vite devenu évident pour les Canadiens que la faillite de Nortel continuerait longtemps de faire les manchettes.

Toutefois, aucune nouvelle ne peut faire la une sans qu'on ne tienne compte, d'une façon ou d'une autre, de la dimension humaine de l'affaire. Dans le cas de Nortel, on parlait surtout des nombreuses inquiétudes qui tourmentaient les milliers d'employés de Nortel au Canada.

Comme le savent sans doute les sénateurs, le personnel de Nortel était divisé en quatre groupes de pensionnés. Trois de ces groupes étaient syndiqués, tandis que le quatrième ne l'était pas. De son côté, le syndicat des employés s'est immédiatement affairé à organiser des groupes de pression et des manifestations, mais les employés qui n'étaient pas protégés par un syndicat ne savaient pas du tout par où commencer.

En temps de crise, l'instinct pousse souvent les humains à chercher de l'aide auprès des autres, que ce soit les membres de la famille, les amis ou les voisins. Dans le cas de Nortel, les gens se sont tournés vers le gouvernement du Canada. Pour la plupart des employés de Nortel, il était impensable que le gouvernement ne fasse rien pour sauver leurs pensions. Ils se disaient que les politiciens tiendraient

sûrement compte de toutes les répercussions et des difficultés auxquelles les employés devraient faire face si leur régime de retraite disparaissait. Dans les cuisines ou autour d'un café, les travailleurs attendaient impatiemment, d'un bout à l'autre du pays, de savoir ce qui adviendrait de leurs pensions, leur gagne-pain.

Pendant des mois, l'appel à l'aide des anciens employés de Nortel est demeuré sans réponse, jusqu'à ce que des membres de l'Association des syndicalistes retraités du Canada en entendent parler. Ces derniers leur ont dit : « Nous allons vous aider. Dites-nous ce dont vous avez besoin. »

En quelques mois, les membres de l'association, de concert avec ceux du conseil exécutif des retraités de Nortel, avaient organisé trois manifestations, une sur la Colline du Parlement et deux devant Queen's Park. Ils ont loué des autocars et trouvé des orateurs, donnant une toute petite lueur d'espoir à tous les retraités de Nortel, tant syndiqués que non syndiqués. Pour les personnes touchées, il était extrêmement réconfortant de sentir l'appui de l'Association des syndicalistes retraités du Canada.

Nortel a fait faillite en 2009. À ce jour, son fonds de pension est le plus important à ne pas avoir pu faire face à ses obligations. Honorables sénateurs, on a entendu parler de ceux qui sont le plus à risque, notamment ceux qui comptent sur des prestations d'invalidité de longue durée qui prendront fin à compter du 31 décembre 2010.

En tant que sénateurs, nous avons des responsabilités à l'endroit de nos concitoyens dans le besoin. Le temps presse. Il ne reste plus que 23 jours de prestations d'invalidité de longue durée pour ceux qui en dépendent. Le gouvernement a la responsabilité d'agir.